

Samedi 13 avril 2024 – AUDITORIUM – ABBAYE ECOLE DE SOREZE



- **9 h 30 : Intervention de Pierre Bouyssou
, « L'école royale militaire de Sorèze »**

Sorèze a été désignée officiellement comme École Royale Militaire, avec onze autres établissements, par l'ordonnance royale du 28 mars 1775. Elle présente plusieurs singularités qui la rendent tout à fait originale. Elle était déjà soucieuse d'éduquer la jeune noblesse qui se destinait aux armes et était un peu militaire avec des cours de fortification et de maniement d'armes. Elle bénéficiait, grâce à un bénédictin de Saint Maur, remarquable pédagogue, Dom de Fougeras, d'un plan d'éducation considéré comme le plus moderne de France. Le comte de Saint Germain, ministre de la Guerre en 1775, avait décidé qu'il serait appliqué dans les autres Écoles Militaires. Installé dans un cadre géographique exceptionnel, Sorèze eut un rayonnement au-delà de nos frontières (au moins un tiers des effectifs venait d'Espagne, de nos colonies, mais aussi du Pérou, du Québec, de La Havane). Enfin dernière singularité, Sorèze traverse la Révolution et avec mille vicissitudes aux XIXe et XXe, restant avec La Flèche, la seule école militaire jusqu'à sa fermeture en 1991.

- **10 h 30 : Intervention de José Maigre :
« Les tentatives avortées de création d'écoles d'officiers dans l'armée royale »**

Dans le royaume de France, c'est d'abord le cardinal de Richelieu qui décida de fonder en 1636 une académie royale, première école militaire à voir le jour en France. Elle eut une existence éphémère puisque Mazarin la supprima dès 1643 car elle coûtait trop cher. Ensuite, sous l'impulsion de Louvois, furent créées neuf compagnies de cadets gentilshommes, en 1682, au profit des fils de la vieille noblesse provinciale désargentée. Expérience prometteuse qui fut abandonnée à la mort de Louvois, trop chère encore pour les finances royales.

Toutefois, les faits sont têtus : l'absence de cadres formés se fait cruellement sentir, d'une guerre à l'autre, et tous les chefs militaires s'en plaignent. Louis XV, sous l'impulsion de Madame de Pompadour, se décide à créer l'École militaire qui ouvre ses portes en 1756. Mais, très vite, ce fut un échec, car les élèves, pourtant choyés, ne jouaient pas le jeu et n'avaient pas le niveau requis. Il fallut créer une école préparatoire à La Flèche. Au début du règne de Louis XVI, le comte de Saint Germain va changer radicalement la donne en

créant les collèges royaux et militaires. Son programme, pour rénover l'institution militaire, tient en deux mots, rigueur et discipline.

- **11 h 30 : Intervention d'Olivier Paradis : « La personnalité du comte de Saint-Germain, ministre de la guerre de Louis XVI »**

Le comte de Saint-Germain, père des Écoles Royales Militaires

En 1775, l'arrivée au ministère de la Guerre du comte de Saint-Germain annonce des bouleversements. Après Voyer d'Argenson et Choiseul, Saint-Germain est le troisième et dernier grand réformateur de l'armée française au XVIII^{ème} siècle. De ses réformes de 1776 naissent les Écoles royales militaires de province qui sont un complément aux Écoles spécialisées déjà en place et une réponse concrète au besoin de formation générale des futurs officiers.

S'inspirant de ce qui existait en France et des méthodes prussiennes de formation des officiers, au contact desquels il avait vécu, le comte de Saint-Germain est le vrai responsable de l'éclatement de l'Institution de l'Ecole militaire parisienne et de son Ecole affiliée de La Flèche, au bénéfice de la province. Ce choix d'établissements provinciaux, possédant toutes les qualités de grands pensionnats, correspond à une ferme volonté éducative de mettre le futur officier, au contact de populations différentes de celles qu'il côtoie d'ordinaire, en exigeant un nombre de pensionnaires au moins égal à celui des élèves du roi dans chaque établissement.

Dans un mémoire présenté au roi en janvier 1776, Saint-Germain critique sévèrement les institutions d'enseignement militaire en place : *« Depuis Louis XIV, prince qui avait l'esprit grand et élevé, toutes les institutions militaires, tous les établissements tiennent plus de l'ostentation que de l'utilité et rarement la raison de l'économie a été consultée. Je ne citerai que deux exemples : l'Ecole militaire et les Invalides. Dans le premier de ces établissements, il s'agit d'élever de pauvres gentilshommes pour en faire des lieutenants d'infanterie, il ne s'agissait donc que de leur former un cœur honnête, un esprit docile, un corps robuste et vigoureux, de leur apprendre à lire et à écrire, l'arithmétique, quelque chose des mathématiques, la géographie et les langues des nations voisines de la France. Au lieu de cela, on en fait un établissement comme s'il s'agissait d'élever des princes ..»*. Le comte de Saint-Germain ne mâche pas ses mots et fait part au roi avec parfois un peu de sécheresse et de rudesse, de tout ce qu'il ressent et le discours porte avec des conséquences ne se font pas attendre.

Une ordonnance royale du 1^{er} février 1776 supprime les deux Ecoles de Paris et de la Flèche, porte à six-cents le nombre des élèves de l'Ecole militaire et fixe les grandes lignes des nouvelles structures à mettre en place. Une autre ordonnance du 27 mars 1776 confirme la suppression des Ecoles de Paris et de La Flèche et les remplace par la création des Ecoles militaires en province. Le lendemain 28 mars, les collèges choisis reçoivent le nom d'Ecoles royales militaires et l'ordre d'accueillir les élèves du roi. La belle Histoire de nos Ecoles Royales Militaires peut commencer...

CONFERENCES OUVERTES AU PUBLIC